

Scandale judiciaire de la chlordécone

Chlordécone : après le scandale sanitaire et le scandale de l'exploitation raciste, vient le scandale judiciaire

Les juges du tribunal judiciaire de Paris ont prononcé un non-lieu le 2 janvier 2023 dans l'affaire du chlordécone, cet insecticide organochloré utilisé dans les plantations de bananiers qui provoque des cancers et pollue le sol et les nappes phréatiques de Guadeloupe et Martinique. Un produit interdit aux USA en 1977, puis par l'UE mais relancé en France en 1981 par un béké de Martinique, puis autorisé par dérogations successives et utilisé jusqu'en 1993 et probablement au-delà.

Les juges parlent de « scandale sanitaire » de « comportements asociaux de certains acteurs économiques » de la « négligence des pouvoirs publics » mais estiment « difficile de rapporter la preuve pénale des faits énoncés commis 10, 15, 30 ans avant le dépôt des plaintes » et semblent ignorer que les études scientifiques ont dénoncé la toxicité de ces pesticides depuis les années 60 ! C'est le non-lieu de la honte !

Décidément, les gouvernements français post coloniaux et leurs relais sont incapables non seulement de protéger l'ensemble de la population mais aussi de reconnaître leurs crimes.

Le combat pour la justice et la réparation ne fait que commencer.

Le Secrétariat exécutif national du Parti de Gauche

CONTACT

Stéphane JEUNEUX

Parti de Gauche

0757181585 · stephane.jeuneux.dafpg@proton.me